

**Département des Pyrénées-Atlantiques**

**DE LA COMMUNE**

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	18
Date de convocation 4 décembre 2024		

Séance du 9 décembre 2024  
L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

**Présents :** S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, S. DAUBE, V. BERGES RAGOCHÉ, C. BOISSIERE, M. TIRCAZES, T. BEUGNIES, H. BERNADET, F. COUDURE, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

**Procurations** F. SUBIAS procuration à F. GOMMY

**Excusé :** S. BAUDY

M. Thierry GADOU a été élu secrétaire de séance.

**N°2024/67  
Convention de gestion en flux des réservations Office 64 de l'habitat / Commune de Montardon**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.441-1 du Code de la Construction et de l'habitation, il y a lieu de définir les modalités de mise en œuvre des droits de réservation en flux du réservataire (la commune) sur le patrimoine locatif social du bailleur (office 64 de l'habitat) implanté sur le territoire de la commune de Montardon. La convention définit notamment les modalités de calcul de ce flux et le processus d'attribution des logements. Le nombre de logement mis à disposition de la commune de Montardon (réservataire) par l'Office 64 de l'habitat, bailleur social est de : 1 pour l'année 2024.

**CECI ETANT EXPOSE,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la conclusion d'une convention bilatérale de gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux 2024-2026, avec l'Office 64 de l'habitat.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Suffrages exprimés : 18  
Pour : 18

Fait et délibéré en séance.

Le Maire  
Stéphane BONNASSIOLLE

